

prises mais en avaient confié l'exploitation à des facteurs voire des locataires —, la solide fortune des Moustier et de Jeanne Petit s'anémia lentement mais impitoyablement. Dès la quatrième année de son mariage, Christophe du Bost du Pont d'Oye commençait à emprunter de l'argent en aliénant le patrimoine conjugal, morceau par morceau.

Mais lorsque le désordre financier et industriel qui régnait au Pont d'Oye s'étala en pleine lumière, les requêtes affluaient dans les bureaux de l'intendance et forçaient aussi la consigne du château de Pont d'Oye. Dans les études des avocats et devant la Cour de Luxembourg se pressaient — pour happer les restes des festins du Pont d'Oye — les créanciers qui se recrutaient parmi la noblesse, le clergé, les commerçants, les artisans, les industriels, les ouvriers et la valetaille, sans oublier les usuriers et surtout « l'homme qui aida patiemment, comme chef des publicains et créanciers du couple, à démembrer le marquisat et à récupérer pièce par pièce, le château et les forges : le duc de Corswarem-Looz ». ^{27) *)}

Les requêtes que nous allons examiner de près, en font foi.

Une dette de 10.000 écus, contractée déjà en 1746 auprès des héritiers de St-Rémy, affecte la terre du Pont d'Oye.

Après avoir plaidé contre la requête la dame veuve du Bost et de son fils, le marquis, pour des droits forestiers, les anciens serfs, à présent bourgeois libres d'Esch-sur-Sûre, n'étaient pas peu étonnés d'apprendre (Requête W. Scheer du 19-11-1750) que l'année précédente le marquis avait emprunté 11.200 fl brab. aux sœurs Marie-Gisberte et Marie-Joséphine de Blochausen en engageant des parts dans ladite seigneurie, contre une rente annuelle de 700 florins. Jusqu'en 1753, la rente annuelle fut payée ; mais lorsque Christophe-Charles tarda de s'acquitter de ses 700 fl pour les années 1754, 1755 et 1756, les créancières s'adressèrent à la Cour (Requête de Burlens du 2-6-1757). Le remboursement de la dette se fit en 1761 après que le marquis eut trouvé un acquéreur pour la terre d'Esch, fortement hypothéquée. ²⁸⁾

Pour garantir les 8.700 écus empruntés en 1750 et 1751 à la baronne de Cassal, le marquis prit une nouvelle hypothèque sur Esch. ³⁰⁾

En 1754, c'est le tour d'Almeroth d'être engagé ; la terre des Epioux y passe en 1755 et Thiaumont en 1757. ³¹⁾

3.172 fl 6 sols sont réclamés par le boucher Nic. Schaeper d'Arlon pour viandes achetées et livrées (Requête H. Adam du 14-12-1750).

572 livres et 10 sols sont réclamés par le banquier Ch. Baudesson de Metz (Requête W. Scheer du 23-3-1756).

1.703 écus sont réclamés par Nic. Hildt marchand boucher de Luxembourg pour marchandises livrées (Requête Ransonnet du 28-8-1757).

*) Jos. Phil. Hyac. de Looz-Corswarem, résidant au château de Ste-Marie lez Etalle, crée duc en 1734, avait épousé en 1731 Elis. de Berger, veuve et hérit. univers. de Henry Henriquez, seigneur de Ste-Marie et de Villers-sur-Semois, « personnage extraordinaire et encore un peu mystérieux qui mourut en 1730 ». ²⁸⁾